L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 22 NOVEMBRE 1837.

THEATRE D'ORLEANS, DEBUT DE MLLE. CALVE.

Un feuilletoniste assez distingué de Paris disait, le 3 octobre dernier, en parlant de l'ouverture du théâtre Italien et de l'impression que cet événement avait produit sur les habitans de cette capitale: s'il était permis de chercher des comparaisons dans la mythologie, on pourrait dire que les *dilettanti* parisiens ressemble à Proserpine partageant sa vie entre sa mère Cérès et son mari Pluton: Six mois de ciel, six mois d'enfer. Pour lui, le semestre d'enfer vient de finir et le voilà qui entre en Paradis."

Nous, aussi, nous pourrons nous permettre de faire usage de cette comparaison, qui s'applique si bien à ce qui se passe annuellement à la Nouvelle Orléans: Six mois de paradis et six mois d'enfer, c'est à dire six mois d'opéra et six mois de relâche complète. Mais le temps de notre enfer est enfin expiré, et il est maintenant donné à tous nos amateurs de musique dont le nombre augmente sans cesse, de commencer une autre vie, vie toute de charmes, de délices et d'ivresse.

C'est hier au soir, que date l'époque de cette seconde existence du *dilettante* de la Nouvelle Orléans. C'est d'hier seulement qu'il a pu rentrer de nouveau dans cette sphère de jouissances qui est en quelque sorte la sienne pendant une moitié de l'année, c'est d'hier enfin qu'a commencée pour lui la grande œuvre de la résurrection.

L'ouverture de l'opéra français et le brillant début de notre nouvelle Prima Donna, Mlle Calvé, dans le rôle de Rosine, du Barbier de Séville, ont été pour le public de la Nlle Orléans, l'aurore du plus beau jour qui se soit jamais levé. Ce début promet les choses les plus belles; et s'il nous était permis de tirer une conclusion de tout ce que nous avons éprouvé dans la soirée d'hier, nous pourrions dire hardiment que, c'est de ce moment seulement que nous avons été à même d'entendre, au théâtre de cette capitale, une voix par excellence et une méthode de chant encore plus exquise.

Mlle. Calvé, comme cantatrice, réunit tout ce qu'il faut pour faire impression, non seulement sur un théâtre secondaire, mais encore dans le beau monde musicale. Un timbre des plus gracieux, une prononciation claire et facile, une étendue et une flexibilité de voix peu communes, une méthode admirable, voilà les principales qualités que nous avons cru reconnaitre dans la débutante. Ces qualités ont été appréciées généralement par tous les amateurs, dès la première cavatine qu'elle a chantée. Aussi, cette dame a-t-elle été saluée avant le final de ce morceau par un tonnerre d'applaudissemens que nous avions rarement entendu jusque là au théâtre. Plus tard, au troisième acte, dans la cavatine d'Actéon, elle a su prouver aux vrais connaisseurs qu'elle était capable de triompher avec éclat des plus grandes difficultés lyriques. Là, les applaudissemens se sont multipliés avec une sorte de frénésie: c'était un feu roulant qui a duré, en se renouvelant comme de plus belle, jusqu'au moment où Bartholo s'est écrié: "la superbe voix," ou quelque chose de synonime.

L'attention du public était tellement captivée par ce dernier morceau de chant, qu'un enthousiaste, qui a cru probablement pouvoir donner un libre cours aux émotions qu'il éprouvait en criant avec passion "*bravo! bravo!*" signe a ! et interrompant ainsi l'amiable cantatrice. Le parterre qui voulait tout entendre pour pouvoir bien juger du talent de Mlle. Calvé, par un murmure désapprobateur, apprit à notre enthousiaste que pour satisfaire une impatience, bien placée du reste, il ne devait pas troubler ainsi tout le plaisir que voulaient éprouver les autres. En résumé nous dirons que le talent de Mlle. Calvé a fait fortune hier. Nous croyons néanmoins qu'elle n'en a pu donner qu'un léger échantillon, attendu qu'elle était émue au dernier degré. Comme actrice, Mlle. Calvé a également fait plaisir.

Concours de la 1ère. et de la 2e. Municipalité.

La seconde Municipalité vient de donner à la Première une communication importante, où elle annonce que la Compagnie de Navigation s'est élevée contre la mesure prise de combler le cloaque ouvert, entre la levée du fleuve et la rue du Canal. Elle engage le Conseil à participer avec elle à la défense commune des intérêts du public, et à adjoindre un avocat à celui qu'elle a déjà nommé. En conséquence, le 1er. Conseil Municipal a autorisé le Maire à charger un avocat de son choix, de s'opposer aux prétentions d'une société qui semble vouloir mettre son *veto* sur les progrès de notre ville.

Déjà plus d'une fois, nous avons contesté la constitutionnalité de la charte de la Compagnie de Navigation d'Orléans; mais, nous ne considérions guères ses attaques que comme un moyen d'arriver à une transaction avantageuse aux intérêts de tous. Nous aurions voulu sans doute, qu'un accommodement définitif eût lieu; et nous pensions que la Compagnie de Navigation, ayant dans son sein des hommes distingués sous plus d'un rapport, ne se laisserait pas entraîner à mettre en pratique des droits dont l'exhibition même doit entraîner la nullité. Jamais *firmes* n'en concéda de pareils; et, quelque respect que l'on affecte pour des privilèges acquis, on ne saurait disconvenir que tous ceux qui menacent la liberté ou la propriété sont de toute nullité, parce que nulle autorité quelconque n'en peut légalement disposer. Or, la possession des terres appartenant à l'ancienne ville d'Orléans était garantie par les traités, et ni gouverneur, ni conseil législatif, ne pouvaient empiéter sur ce qui était placé sous la sauve garde du droit des gens. Mais, en supposant que, servilement soumis à des dispositions arbitraires, on fût tenté de reconnaître des droits *inféodés* en manière de seigneurie, il est telles considérations qui contraindraient à les infirmer. Le salut public, la salubrité de la ville entière, interviendraient de toute leur puissance; et nul n'oserait dire à une population entière: Nous, actionnaires du canal Carondelet qui, durant tant d'années, avons négligé d'ouvrir un canal qui aurait pu avoir, il y a quelque trente ans, certaine utilité; nous *voulons* aujourd'hui vous doter de la pestilence des eaux croupies d'un canal; nous voulons remplacer un courant d'air salubre par un courant d'eaux infectes! Nous *voulons* rompre tous les liens qui unissent encore les deux parts d'une grande ville; et, en en interrompant la communication, nous prétendons la priver de tous les avantages d'un commerce réciproque, et d'une communauté d'intérêts. Tels sont pourtant les conséquences que doit entraîner le ridicule prétention de soutenir d'extravagans privilèges dont la perpétuité même est un motif de plus de nullité. Quel droit en effet, un gouvernement provisoire avait-il d'enchainer à son vouloir les générations futures; et n'a-t-on pas trouvé, dans la révolution qui s'est faite dans les principes, chez les plus antiques sociétés, l'exemple à suivre pour tout ce qui lèse manifestement les intérêts des masses. On a détruit en France les privilèges de la noblesse et du clergé; l'Angleterre les conteste chez elle depuis long temps, toute prête qu'elle est à les anéantir; et nous, par un respect puéril pour des privilèges octroyés par l'ignorance à l'importune avidité, nous verrions sacrifier la fortune et la santé de nos concitoyens, la puissance commerciale, et tout l'avenir de notre ville!

Il n'en sera pas ainsi; et si la Législature ne se croit pas autorisée à saper le nuisible édifice d'une charte accordée par un conseil législatif, du moins nos tribunaux entendront ils les plaintes d'une population nombreuse; et chercheront-ils, dans l'ensemble des lois, des motifs d'infirmer ce que la charte de la Compagnie de navigation renferme d'inconstitutionnel et d'attentatoire aux intérêts du public.

Que l'on considère les funestes effets d'une obstination que, pour un instant, nous supposerons victorieuse. Toutes les propriétés de la rue du Canal tombées au néant; la circulation des gabelettes, leur déchargement et leurs marins en rendant l'accès impraticable: les compagnies des eaux et du gaz frappées au cœur, à l'instant où elles sont sur le point de mettre à profit leurs travaux, et de faire jouir le public des avantages qu'elle lui ont promis! Le faubourg Ste. Marie entièrement isolé de la ville; ou plutôt la ville tout à fait privée du commerce du haut du fleuve! Tant d'intérêts lésés seront sentis, et de si nombreux intérêts ne seront pas sacrifiés à ceux d'une poignée d'actionnaires qui ont acheté à vil prix des droits équivoques et surannés. Si la Compagnie de Navigation, moins infatuée de privilèges que l'on peut dire odieux, voulait calculer mieux ses véritables intérêts, elle devrait sentir qu'au siècle où nous vivons, on ne spécule plus sur le malheur public, et qu'en prétendant, au nom du privilège, priver le peuple d'Orléans d'eaux, de lumière, et d'air salubre, c'est positivement mettre en question la légalité d'une charte si déplorable. Le salut public est la loi suprême; et déjà l'on a reconnu l'injustice de livrer à quelques spéculateurs le bien être des masses! Le monopole est aujourd'hui le but des attaques des publicistes et des législateurs; et, si dans le Parlement Britannique, si dans les Chambres françaises, on ne balance plus à prendre toute espèce de mesures susceptibles du moins d'en atténuer les inconvéniens; il est à croire qu'en Amérique, sur cette terre de liberté, nous ne verrons pas *inféoder* à quelques acheteurs d'actions, des droits imprescriptibles; ceux d'où dépendent la prospérité, l'existence même d'une grande ville. Unissons donc nos efforts à ceux de la 2e. Municipalité, et qu'un intérêt si puissant, faisant taire toute espèce de rivalités, double nos forces communes, soit dans nos écrits, soit dans nos assemblées, soit dans notre résistance légale à l'oppression du privilège!

DU PARTI WHIG A LA Nlle. ORLEANS.

Les feuilles de l'opposition, fières sans doute du résultat que viennent de donner les élections de New York, ont fait un appel, hier à tous les Whigs de la Nouvelle Orléans et à ceux de l'Etat de la Louisiane, les invitant à se réunir dans la soirée pour adopter des mesures propres à témoigner de la joie que leur a occasionnée la nouvelle d'un pareil événement. Certes, nous sommes loin de vouloir, blâmer les éditeurs whigs au sujet de la fête dont ils se rendent les instigateurs. Dans un pays comme le nôtre où chaque homme a le droit de penser et d'avouer hautement le parti politique qu'il a embrassé il serait ridicule de condamner l'usage des réjouissances individuelles, lorsque le parti dont on a arboré les couleurs a obtenu un avantage quelconque. Mais les réjouissances publiques; mais qu'à la Nouvelle-Orléans, par exemple, pays où les principes de la vraie démocratie ont toujours eu le dessus dans toutes les questions de politique générale, le parti de la minorité dresse des statues et vote des couronnes d'immortelles à un Etat qui vient de trahir la plus belle de toutes les causes, celle du peuple, nous avouons que la chose nous a paru sinon condamnable, du moins d'une inconvenance extrême. En effet, les réjouissances publiques ne portent réellement un caractère de solennité qu'autant qu'elles soient l'expression des sentimens du peuple; or, dans la fête que les Whigs par l'organe de la presse anti Van Bureniste, appelle pour célébrer la victoire de leurs frères de New York, peut on voir autre chose sinon que la minorité se réjouit d'une chose dont ne veut pas la majorité; et dans une telle hypothèse n'est ce pas manquer de respect au vœu de la masse que de vouloir imprimer à cette réjouissance le cachet de la publicité! Une semblable conduite de la part des membres de l'opposition gouvernementale, est bien faite pour remuer les passions politiques et donner lieu à des troubles intérieurs qu'il est autant de notre dignité que de notre intérêt à tous de chercher à conjurer.

Les Whigs, par cette mesure, voudraient ils persuader aux citoyens de l'Etat de New York que la population de la Nouvelle Orléans et celle de la Louisiane se félicitent du résultat des dernières élections? Ils n'y réussiront pas. Le peuple en général désapprouvera cet acte d'apostasie et en juillet prochain il avouera à la face de la nation entière quelle est son opinion à cet égard. Mais jusque là, défions nous des Whigs et de leurs menées clandestines; craignons de tomber dans toutes les embuches qu'ils nous tendent, et unissons tous nos efforts pour que les élections qui se préparent soient comme toutes les autres l'œuvre des vrais patriotes.

L'opposition semble nous jeter le gant, relevons le sans crainte et sans passion; l'issue du combat ne saurait être douteuse pour nous. Elle prend l'initiative en organisant déjà des assemblées publiques, ayons aussi les nôtres. Combattons nos ennemis s'il le faut avec les armes qu'ils nous proposent, mais évitons qu'ils nous frappent en traîtres, et avec des armes cachées. Ne négligeons enfin rien de ce qui peut nous assurer les honneurs du triomphe.

Nous croyons que dans les circonstances actuelles ce qu'il y aurait de mieux à faire pour rendre vaines toutes les menées des Whigs serait d'abord d'organiser une assemblée générale des démocrates; de former des comités de vigilance, tant dans la ville de la N. Orléans que dans toutes les paroisses de l'Etat; d'avoir même une convention du peuple dans l'endroit le plus central, pour faire un choix des candidats à la représentation générale. Ces mesures nous paraissent indispensables si nous tenons à n'être pas joués par nos ennemis et à conserver la Louisiane comme un des Etats les plus fidèles à la cause du peuple. Que les démocrates ne restent pas inactifs dans la lutte qui va bientôt s'engager, s'ils tiennent à avoir la victoire de leur côté.

Nous suggérons ces idées à tous nos concitoyens du parti démocratique. C'est à eux qu'il appartient de décider si nos vues sur la question sont justes et si les mesures que nous leur recommandons doivent être ou non adoptées. Nous les livrons à leur méditation.

Plusieurs artistes sont de retour, depuis quelques jours, et sans parler de Mr. Belfield dont nous avons annoncé l'arrivée, et dont on avait l'an dernier admiré les charmans portraits de genre, nous avons à nous féliciter de posséder de nouveau deux dessinateurs distingués, Mrs. Pointel Duportal et Lion. Il n'est personne qui n'ait admiré les charmantes lithographies sorties de leur crayon, et tout donne à croire qu'une juste célébrité sera chez nous, la récompense de leurs talens. La ressemblance la plus parfaite doit faire desirer la possession de leurs ouvrages; et le bonheur de voir se multiplier par la lithographie les traits des personnes aimées, engagera sans doute beaucoup de familles à recourir à leur crayon.

Pour l'Abeille.
Sur la position financière de la Louisiane.
Premier Article.

Depuis huit mois, une crise commerciale dont on n'a pas d'exemple, pèse de tout son poids sur la Louisiane, les négocians les plus habiles sont sur leur sort à venir dans la plus grande incertitude; toutes les fortunes sont ébranlées, et en voulant réaliser, les plus solides seraient diminuées de moitié, soit qu'elles reposent sur des plantations, des maisons, des actions de banque ou des créances; heureusement toutes les banques n'ont pas été à même de retirer de la circulation toutes leurs billets, sans quoi il n'y aurait plus aucun moyen d'échange que les billets des trois municipalités, car les espèces auraient été exportées et les billets au porteur seraient dans les coffres des banques; cette position n'en est pas moins désastreuse et menace encore d'empirer, ne n'y a-t-il donc pas un moyen non seulement de paralyser le mal, mais encore de rétablir l'équilibre et de ramener promptement la Nouvelle-Orléans à l'état de prospérité où elle était naguère? C'est ce que je vais examiner, et que je crois très possible de faire.

On a beaucoup d'espoir dans la législature, mais si elle ne faisait rien, si elle ne reconnaissait pas le droit de rompre un contrat établi et qu'elle a sanctionné dans sa sagesse; où ne tomberait pas le pays? avant de demander aux législateurs un remède qui peut être refusé, ou arriver trop tard, je crois que le pays doit essayer de se sauver par lui même; que les hommes à tête ferme, à idées grandes et larges se réunissent, et le mal aura bientôt disparu. Quelques grandes qu'aient été les pertes, ce n'est pas là qu'est le mal; il n'existe que dans le manque de valeurs en circulation dans les mains du public; on ne peut qu'approuver les mesures adoptées par les trois municipalités de la Nouvelle-Orléans; sans leur émission de papier, une anarchie épouvantable aurait été le résultat forcé de la position du pays; les banques ont agi sagement pour elles; en diminuant autant que possible leur circulation, elles pensaient par ce moyen arriver tranquillement au port; elles en sont encore loin, et n'y arriveront certainement pas si un prompt et grand secours ne leur est accordé; et les municipalités, après avoir rendu au pays un immense service, seront renversées parce qu'elles seront dans l'impossibilité de faire tout ce qu'il faudrait faire pour le tirer d'embarras.

Il a été prouvé, par le rapport qu'a été chargée de faire la direction des monnaies de France en 1836, qu'aujourd'hui il n'existe pas plus d'espèces dans le monde connu qu'il n'en existait au milieu du siècle dernier; comme axiome, la quantité d'espèces qui sert à acheter les produits du sol pour les livrer à l'industrie, à les reprendre à l'industrie pour les vendre aux consommateurs, doit être proportionnée à la quantité des produits du sol et de l'industrie; hors, la quantité d'espèces, d'après le rapport cité plus haut, est restée la même, tandis que la terre, par suite de nouvelles découvertes, d'améliorations, de défrichements, d'augmentation de population, produit dix fois plus, et que l'industrie, de son côté, a pris un développement semblable. Il devient donc impossible de subvenir aux besoins du commerce, si on ne trouve un moyen de remplacer le numéraire manquant, puisque l'exploitation des mines d'or et d'argent peut à peine fournir de quoi entretenir la même quantité d'espèces, en raison de la perte causée par le frottement, la refonte et l'emploi dans tous les objets de luxe.

L'or et l'argent, intrinsèquement parlant et pour les besoins de l'homme, ont moins de valeur que le fer; leur rareté, leur brillant, sont presque leurs seules qualités. C'est sans doute la première de ces deux qualités qui les a fait adopter pour faciliter les échanges; leur valeur n'est donc purement que de convention, mais cette convention ayant été reçue par tous les peuples, ils ont acquis, à la suite des temps, une valeur réelle et positive. Cependant on s'était aperçu depuis long temps de leur insuffisance et même de leur incommodité; on avait cherché sinon à les remplacer, du moins à leur adjoindre une autre espèce de valeur plus aisée à manier et à transporter, que l'on pourrait augmenter à volonté, selon que de nouveaux besoins se feraient sentir. Ces recherches ont donné naissance au système de banque. L'Angleterre et la France ont donné l'exemple: l'Angleterre lui doit l'immense développement de son industrie, de sa marine et sa puissance dans les grandes Indes; la France, après les essaies funestes de sa banque de Law, dite du Mississipi, et de ses assignats, a réussi à créer sa belle banque de France réputée inébranlable. Le système de banque s'est établi en Amérique, où il a produit d'incroyables améliorations, et dans la Louisiane surtout, il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour en voir les magnifiques résultats. La crise a tellement renversé tous les esprits qu'on voit le mal où il n'est pas; presque tous accusent les administrations d'avoir accordé un trop grand crédit à certaines maisons qui se livraient au commerce de coton; ces maisons ont été écrasées par suite de la baisse survenue dans ce produit. Qu'importe après tout à la masse que le crédit pour le commerce des cotons ait été accordé à dix grands spéculateurs, au lieu de cent spéculateurs de second ordre? La perturbation a été moins grande, dans le premier cas, tous ceux de second ordre auraient été renversés comme l'ont été les grands spéculateurs; mais que tous comprennent bien qu'avec les défauts inhérents à l'humanité, ce qu'on doit trouver admirable, c'est qu'il n'y ait pas eu plus d'abus, dans un pays surtout où le désir de s'enrichir est porté au dernier degré, où tous les administrateurs sont spéculateurs, et ont besoin de crédit; il est inconcevable que l'immense majorité n'ait pas usé pour ses besoins du trésor, qui en quelque sorte était à sa disposition. Que de gens blâment qui, s'ils avaient été en position, auraient autrement profité! J'espère prouver que le vice n'est pas dans l'administration mais dans les statuts. En résumé, le système d'émission de papier est le seul moyen pour remplacer les espèces qui manquent aux besoins du commerce; toutes les banques, ainsi qu'elles sont constituées à la Nouvelle-Orléans, et qui n'auront pas un capital en caisse égal à leurs dépôts à vue et à leur émission de papier doivent suspendre dans un moment de crise. Et d'autre part, toute banque qui conservera un capital espèces en caisse égal aux dépôts à vue et aux billets au porteur, sera l'établissement le plus absurde que l'esprit humain puisse concevoir, car, outre que manquant au principe de son existence, il ne présentera aucun avantage à la masse, n'augmentant pas la quantité de valeurs d'échange, il doit faire perdre aux actionnaires l'intérêt de leur argent, qui sera absorbé par les frais généraux.

Dans un prochain article, je me propose d'établir qu'on se trompe généralement dans les reproches que l'on adresse aux banques, qu'on n'a pas compris où était le mal, que je crois aisé d'y porter un remède tellement efficace qu'avant peu les banques pourront recommencer leur travail; que les municipalités qui, autant pour se tirer d'embarras que pour l'intérêt général se sont engagées dans un labyrinthe inextricable, pourront y trouver un moyen de se tirer d'affaire; que tous les propriétaires de biens fonds, maisons, plantations, &c., y trouveront une ressource, non seulement pour parer aux besoins présents, mais aussi pour satisfaire aux améliorations qu'ils sont susceptibles de faire.
A. RIDE.

Municipalité No. 1.
Séance de Lundi, 20 Novembre 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: MM E. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Armitage, Tulane, Durrive, Faurès, Guillot, Wiltz, High, Armas, Lesseps, Cruzat, Brulé, Lefebvre, Lambert, Canon, Préval, Correjolles, Fernandez, Coquet et Roy.—21.

Absens: MM. T. Duplessis et Morel.

Sur motion, l'absence de M. T. Duplessis a été excusée.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente:

Lecture a été faite d'une résolution du conseil de la Seconde Municipalité, transmise par son secrétaire, ayant pour objet de s'opposer judiciairement au droit que prétendrait avoir la Compagnie de Navigation d'Orléans, de creuser un canal dans le centre de la rue du Canal.

Une motion de Mr. Armas, de déposer indéfiniment sur le bureau la dite communication, a été rejetée.

M. High a présenté une résolution, ayant pour objet de concourir aux résolutions de la Seconde Municipalité, dont l'effet serait de prendre possession du centre de la rue du Canal, et d'autoriser le maire à employer un avocat pour défendre les droits de la Municipalité sur cet objet.

Le conseil s'étant dispensé de ses règles,

M. Préval a fait une motion de déposer sur le bureau, la dite résolution, sujette à l'appel du conseil.

L'appel nominal, demandé par M. High, sur cette question, a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative, MM. Faurès, Lesseps, Cruzat, Lefebvre, Lambert, Canon, Préval et Correjolles.—8.

Pour la négative, MM. E. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Armitage, Tulane, Durrive, Guillot, Wiltz, High, Armas, Brulé, Fernandez, Coquet et Roy.—13 non.

Sur motion, le substitut suivant, présenté par M. Canon, à la résolution de M. High, a été adopté avec un amendement de M. Guillot.

Résolu que le conseil de la Première Municipalité, s'accorde avec le conseil de la Seconde Municipalité, pour nier le droit que prétend avoir la Compagnie de Navigation d'Orléans, de creuser un canal, dans le centre de la rue du Canal; que lorsque l'intérêt de la Première Municipalité l'exigera, elle se joindra à la Seconde Municipalité pour protéger leurs droits; et que dans le cas où il y aurait un procès sur cette matière, le maire est et demeure autorisé à adjoindre un avocat de son choix à l'avocat actuel de la Première Municipalité et à fixer les honoraires qu'il conviendra de payer au dit avocat.

L'appel nominal demandé par M. Armas, sur l'adoption de cette résolution, a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative, MM. E. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Armitage, Tulane, Durrive, Faurès, Guillot, Wiltz, High, Lesseps, Cruzat, Brulé, Lefebvre, Lambert, Canon, Fernandez, Coquet et Roy.—18.

Pour la négative, MM. Armas, Préval et Correjolles.—3 non.

Les motifs suivans ont été soumis au conseil pour être inscrits sur le journal.

Nous votons pour le rejet parceque nous ne concevons pas comment ce conseil peut nommer et payer d'avance des avocats pour défendre des procès qui n'existent pas, et qui s'ils venaient à être institués, parviendraient immédiatement à sa connaissance.
Signé GALLIEN PREVAL, F. CORREJOLLES.

L'adoption de cette résolution et une résolution de l'acte de transaction du 8 février 1820, devant Michel de Armas notaire, entre la corporation, G. Museon, J. H. Shepard, T. L. Horman et By. Lafon; une violation également des résolutions de la corporation de la Nouvelle Orléans en date du 30 novembre 1807; des résolutions du présent conseil de la 1re. municipalité, du 24 octobre 1836, et de diverses autres résolutions et mesures tant de la dite ci devant corporation que du dit conseil, par suite des quels des actes publics ont été passés contre la dite municipalité et la compagnie de Navigation.
Signé FELIX DE ARMAS.

Nous votons pour l'adoption de la résolution parceque nous pensons qu'il est urgent que cette grande question soit définitivement réglée par les tribunaux.
Signé E. A. Canon, J. Armitage, Gaston Brulé, E. Duplessis, F. Durrive, Solomon High, U. Wiltz, F. Coquet.

Lecture a été faite d'une lettre de M. P. Guesnon trésorier, demandant que le conseil s'occupe de la cancellation des bonds de la municipalité retirés au trésor, se montant à $20,485 75 cents.

Sur motion de M. Armitage résolu qu'il soit nommé un comité spécial chargé de surveiller la cancellation des bonds de municipalité au fur et à mesure qu'ils entreront au trésor.

MM. Armitage, Faurès et Correjolles ont été nommés de ce comité.

M. Préval rapporteur du comité des améliorations auquel avait été référée une proposition de M. Surgi pour un échange de terrains, a rapporté la résolution suivante, laquelle après dispensation des règles a été adoptée: Résolu que le maire est et demeure autorisé à passer avec M. Surgi un acte par lequel M. Surgi fera avec la 1re municipalité l'échange d'un terrain rue Prieur, entre la rue St. Pierre et le chemin Carondelet contenant 3,461 pieds 24 000 de superficie, pour un terrain qu'il a acheté de la 1re municipalité situé rue Claiborne entre les rues des Ursulines et St. Philippe, contenant 4,336, 142 144, ainsi qu'ils sont tous deux désignés en couleur jaune sur le plan annexé à la présente résolution.

Résolu que pour mettre à exécution le plan sus mentionné, le maire est et demeure autorisé à donner quittance à M. Surgi des billets qu'il a souscrits en faveur de la 1re municipalité pour l'achat du terrain que le maire est autorisé à lui donner en échange au rien.

M. Lesseps, rapporteur du comité chargé de statuer sur la pétition de la direction de l'hospice des orphelins du Bayou St. Jean, demandant une donation pure et simple de l'emplacement où se trouve situé cet hospice, a rapporté sur cet objet une résolution, appropriant le dit emplacement ainsi que ses édifices, à l'usage du dit hospice, sous certaines conditions.

Sur motion de M. Cruzat la dite résolution devra être imprimée et mise à l'ordre du jour.

Sur motion de M. Durrive et après dispensation des règles,

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire payer le compte dû au Dr. Kerr se montant à $175.

Sur motion le conseil s'est ajourné à lundi prochain, 27 du courant, à 5 heures de l'après midi.

NOTE HEBDOMADAIRE DU TRESORIER.

Bons à canceller	$20,485 75
Montant payé en divers tableaux	1,639 06
Emission de la 2de série	12,000

Pour copie conforme
D. AUGUSTIN, secrétaire

DERNIERES DATES.

New-York	nov	11	Liverpool	oct	11
Boston	nov	13	Londres	oct	10
Philadelphie	nov	15	Havre	oct	14
Baltimore	nov	16	Paris	oct	13
Charleston	nov	15	Bordeaux	oct	1
Washington	nov	15	Madrid	sept	23
Mexico	sept	26	Cadix	sept	1
Tampico	oct	12	Havane	nov	8
Vera-Cruz	oct	26	Houston (Texas)	oct	28

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER:

110	balles	Mississipi,	9
55	do	do	9¼
27	do	do	9
32	do	do	10
31	do	do	9¼
56	do	do	
234	do	Louisiane	9¼
109	do	do	9¼
102	do	do	8¾
76	do	do	8¾
180	do	do	9¼
68	do	do	9¼
46	do	do	10
26	do	do	9
10	do	do	10¼
9	do	do	10
200	do	do	
1842			

NEW YORK, 14 nov.
Ventes d'Actions.

30	actions	Banque des Etats Unis	122¼
50	do	do	122¼
50	do	do	122¼
19	do	do	122¼
30	do	do	122
19	do	do	122
9	do	do	122
50	do	do	122
50	do	do	122
50	do	do	122
50	do	do	122
50	do	do	122
100	do	Banque des Artisans	90¼

Cours d'Espèces.
Pas de ventes ce matin, et peu de demandes ou d'offres. Nous côtons l'or américain à 6¼ a — de prime; les piastres mexicaines 7 à 7¼ do; pièces de 5 francs $1 a 1¼; souverains 5 13 a 5 16.

Traites sur la Trésorerie.
Ventes de $1000 à 1¼ de prime.

Mobile, 18 nov.
REMARQUES
Les eaux de nos rivières baissent; elles ne sont navigables que pour les petits bateaux d'un faible tirant d'eau. On a cependant reçu, durant la semaine, 4513 balles de coton. Exporté dans le même tems, 1003. Existences 13939.

Les ventes qui ont eu lieu dans le courant de la semaine ont été assez fortes si l'on considère les tems et la saison. Nombre de balles vendues 2921. Ces transactions ont eu lieu à une faible hausse sur les prix de la semaine dernière.

Ventes de coton durant la semaine terminée vendredi 10 novembre, d'après le compte rendu par le bureau de courtiers de coton:

87 balles, à 11¾ cts.; 63, 11¼; 65, 11¼; 73, 10¾; 180, 10¼; 73, 10¼; 785, 10; 35, 9¾; 42, 9¾; 71, 9¼; 40 9¼; 129, 9, 51, 8¾; 642, 8¾; 36, 8¼; 256, 8; 44, 7; 15, 6¾; 77, 6; 11 7¼; 26, 4¾; 3, 5; 25, 8¼—Total 2921 balles.

Marché de Baltimore,
14 novembre 1837.
Farine—Les prix du Howard street tendent toujours vers la hausse. Les prix de l'article en wagon sont uniformes aujourd'hui à $9. Des ventes ont eu lieu en magasin à $9 25, lors même que quelques détenteurs ont refusé de vendre à moins de $9 50.
Ventes de farine City Mills à 9 50.
Ventes de farine de seigle à 6 50.
Whiskey—Pas de changemens dans les prix. Nous quôtons ce spiritueux en boucauts à 40 cents et en barils, pris en wagon 42. Les prix du débit en wagon sont de 37 cents, barils non compris.

MARCHES ETRANGERS.
Marché au Coton de Liverpool.
Mercredi 11 octobre.
Les ventes faites jeudi dernier ont été de 1000 bls. celles de vendredi de 2500, samedi, 1000; lundi 2500, mardi 1000, et aujourd'hui 2500. Les affaires depuis la première semaine ont été très limitées, et le marché a été très calme. Une baisse de ½ à ¾ d. a eu lieu dans les qualités moyennes et communes d'Amérique, et de ¼ d sur les Brezils et Egyptiens; les Sea Islands ont haussé de 1 d par livre. Les cotons Indes Orientales sont stables. Il y a eu de bonnes importations cette semaine, 22,349 sacs.

Liverpool, 11 oct.
Le marché au coton a été excessivement inactif, jeudi dernier, et les ventes n'ont pas excédé 1000 sacs à des prix tendant à la baisse. Aujourd'hui, il y a eu une demande modérée, en majeure partie pour le trafic, et 2500 sacs nouveaux, vendues à de bons prix.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.
Navire Niagara, Pike, Liverpool — F Frey & Co

Arrivés.
Bateau de remorque Post Boy, Herriman, venant du Détour.
Bateau de remorque Porpoise, Morrison, venant des Passes, ayant toué en ville les navires Orwell et Formosa.
Navire Formosa, Mitchell, Liverpool, 12 octobre, au capitaine.
Navire Orwell, Gow, de Liverpool, le 12 septembre au capitaine.
Navire Orient, Bailey, en 16 jours de Bath, au capitaine.
Navire Unicorn, Redman, en 14 jours de Boston, au capitaine.
Brick James Wilson, Peckner, en 13 jours de New York.
Goëlette des Etats Unis, Motto, Stone, de Tampa Bay.
Goëlette Benjamin D Jackson, Farnsworth, de la Havane.
Barge Hard Times, venant du Fort Adams.
Bateau à vapeur Hail Columbia, Grice, de Manchester.
Bateau à vapeur Averlanch, Smith, de Louisville, chargé de produits.
Bateau à vapeur Tanchipaho, Goodloe, de Cincinnati.
Bateau à vapeur W L Robeson, Sellars, Rodolph et Memphis.

MEMORANDA.
Expédié à Liverpool le 10 octobre pour ce port, le Vernon Murphy.
Arrivé d'ici à Liverpool, 11 octobre, navire Helen Mar, Robertson.
A Liverpool, le 12 octobre pour ce port, navire Cassandra, Craig; navire Caledonia, Coffin; navire brunette, Tales; navire Gloucester, Lane.

MARCHANDISES SECHES A VENDRE.
Aujourd'hui 22 novembre, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu par le marshal de la Nouvelle Orléans, à son bureau, rue Condé, vis à vis de la rue Madison, un très bel assortiment de marchandises sèches. 22 nov—1

AVIS—Tous ceux qui sont intéressés aux propriétés situées à la Passe Christian, sous des titres des Etats-Unis, lesquelles sont réclamées par les héritiers de feu Edouard Livingston, sont requis de se rendre à une assemblée qui sera tenue samedi 25 courant, à 6 heures, dans la chambre du comité, à l'Arcade de Banks, afin d'adopter des mesures nécessaires à la défense de leurs propriétés contre les réclamations sus mentionnées. 22 nov—3

THEATRE D'ORLEANS.
Début de M. Astruc.
JEUDI, 23 novembre, 1837.
La 1re. REPRESENTATION DE
Moiraud et Compagnie,
Vaudeville en 1 acte, de MM. Bayard et Delorme.
Suivi de
LA CARTE A PAYER,
Vaudeville en 1 acte.
M. Astruc remplira le rôle de Rascoff.
Le spectacle commencera par
LA VISITE A BEDLAM,
Vaudeville en 1 acte, de Scribe.
M. Astruc remplira le rôle de Crescendo.
On commencera à 6 1/2 précises.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE LAY.—Vente par le Régister des Testamens.—Le lundi, 4 décembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, au ci devant domicile de feue Marie Magdelaine Pierre Lay f. c. l., encoignure des rues Ramparts et Conti, en cette ville, les effets mobiliers dépendant de la succession de la défunte, et consistant en meubles meublans, la garde robe de la dite défunte, linge de maison et de table; argenterie, une chaîne en or, une bague en diamant et une paire de boucles d'oreilles en diamant.
Conditions de la vente:—Comptant.
22 nov — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

SUCCESSION DE LAY.—Vente par le Régister des Testamens.—Le mardi, 26 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse, et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Marie Magdelaine Pierre Lay, f. c. l. une négresse nommée Jaquette, âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, sans défauts.
Conditions de la vente:—Un quart comptant et la balance à quatre et huit mois, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque, lesquels billets s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance, porteront un intérêt à raison de dix pour cent l'an.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Carlile Pollock, not. pub. 22 nov

COUR DES PREUVES.—Attendu que François Dominique Champion a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Joseph Jean, mort décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.
Je certifie par ces présentes que le 15 Novembre 1837, jugement a été enregistré dans le procès de Mme Wm Shepard contre son mari, dans les termes et caractères suivans—No. 9853—Mme Wm Shepard contre son mari.
Cette cause a été appelée aujourd'hui devant la cour, F. Busnel pour la demanderesse J. J. Mercier pour le défendeur.
La cour étant satisfaite des preuves que les affaires du défendeur étaient dans une situation tellement dérangées et ruineuses que les droits et la propriété de la demanderesse étaient compromis, il est ordonné, adjugé et décrété qu'une séparation de biens ait lieu entre les parties et que le défendeur paye les frais.
Nouvelle Orléans, 20 Novembre, 1837.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 21 Novembre, l'an de Notre Seigneur, 1837, et la 62e de l'Indépendance des E. U.
nov 22—3 — A. GUYOL, Député Greffier.

AVIS—Attendu que Jacques Charbonnet Jr. shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour obtenir l'annulation des trois obligations ci après décrites, savoir;
1o. Une obligation souscrite par lui, le vingt cinquième jour de février, mil huit cent trente trois, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Jacques Charbonnet Senr, et François Charbonnet ses cautions.
2o. Une obligation souscrite par lui, le quatorzième jour de janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Adolphe Livaudais et François Charbonnet ses cautions.
3o. Une obligation souscrite par lui, le dixième jour de février 1835, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Pierre Adolphe Charbonnet et François Charbonnet ses cautions:
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication du présent, les raisons pour les quelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le vingtième jour de septembre de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la soixante unième.
Signé E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur. MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
22 nov—30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse—Pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—No. 10,020—Auguste Bijotat contre ses créanciers et les créanciers de Cazean et Bijotat—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu le 22me jour du mois de décembre 1837, au bureau de M. A. Mazureau, not. pub., afin de délibérer sur les affaires dudit insolvable. Il est de plus ordonné que M. Ph. Marsoudet, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la cour: ARMAND GUYOL, Député greffier.
22 nov—10 fois

ETAT DE LA LOUISIANE
Département de la Trésorerie, 21 Novembre 1837.
LES contribuables de la Paroisse d'Orléans, qui doivent des taxes d'Etat, pour l'année 1836, sont prévenus d'avoir à payer d'ici au 9 décembre prochain, faute de quoi, les comptes seront remis au shérif conformément à la loi.
22 nov — F. GARDERE, Trésorier de l'Etat

ON demande un barbier, qui sache bien raser et couper les cheveux. S'adresser encoignure des rues Conti et Dumaine, No. 43. 22 nov—3

A VENDRE à bord de la goëlette *Hyperion*, amarrée en face de la rue St. Pierre, ou en débarquement, à la halle aux légumes, Bananes, Oranges, Citrons, Figues-Bananes, à un prix plus modéré que l'on ne pourrait les trouver ailleurs. 22 nov—2

ON demande une bonne nourrice à louer; on préférerait qu'elle n'eut pas d'enfant. S'adresser au No. 188, rue Toulouse entre Bourgogne et Remparts. 22 nov—3

AVIS—Salomon High, Encanteur et Courtier, rue du Camp, No. 40, s'annoncera tout son temps à l'achat et à la vente de biens fonds, actions, produits, &c. Il a préparé un grand appartement pour l'exhibition de plans pancartes. Il prie le public de vouloir bien s'adresser à lui. 22 nov—3

BRODERIES & NOUVEAUTES
MONSIEUR ROUSSE, Importeur français, offre à vendre les articles suivans, arrivés par le Rubicon: Broderies blanches pèlerines; mouchoirs batiste brodés et unis, cols do: pélerines en satin dernier genre; tabliers brodés, mantelets, tours de tête, cravattes en soie pour dames, fleurs artificielles, peignes en écaille et en corne de toute espèce, souliers en maroquin, do en satin, do. vernis, do fourrés; do doublés, bas, bonneterie de toute espèce, bas et gants en soie et en fil d'Ecosse unis et à jour, parasols et ombrelles, unies et brochées, parfumerie fine et commune.
Draps et nouveautés pour pantalons et habits, cartonnages fins, chapeaux en soie, première qualité, parapluies à poignard et autres, bottes, souliers en veau ciré et verni, cols, cravattes en tout genre, bretelles élastiques, moutarde par caisse, peaux en maroquin et veau cirés, &c.
Son magasin est rue de Conti, no 44, maison Lachaise. 22 nov—1m

AVIS—Des propositions seront reçues par le soussigné jusqu'au 25 décembre prochain, pour peindre l'Hôtel de Carrollton. LE FERMIER.
Du chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et Carrol.
22 nov—tlj

IL a été trouvé un billet portant hypothèque, daté du 11 septembre 1835. S'adresser aux soussignés, au bureau du chemin à coulisses de Carrollton.
22 nov—4 — HARPER & MERRICK.

AVIS—La société qui existait entre les soussignés sous la raison de Lilly et Ferguson, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel.
JAMES LILLY, HERBERT Q. FERGUSON.
Tous ceux qui doivent à la dite société sont, en conséquence, priés de venir faire un règlement immédiat; et ceux qui ont des réclamations contre eux voudront bien les présenter sans délai, au no. 76, rue de la Douane.
Nlle Orléans, le 20 nov. 1837. 22 nov—1m

BEURRE—30 barillets beurre frais de l'Ouest, reçus et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 34, rue de la Commune. 22 nov

HUILE DE PALMACHRISTI—20 barils no. 1 du Dr. Bakers, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 34, rue de la Commune. 22 nov

WHISKEY—80 barils whiskey commun, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY. 22 nov

LETTRES de change sur la Havane à vue, et en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par J. ROBERT & Co. 22 nov

BRIQUES DU PAYS DE PREMIERE QUALITE—1,200,000 de briques, bien fabriquées, peuvent être livrées immédiatement, de l'entrepôt de briques des soussignés, situé près de la Raffinerie au dessous de la ville.
22 nov—6 — F. J. FORSTALL & FRERES, 3, Front Levée.

CAFE DE LA HAVANE—146 sacs de la nouvelle récolte, venant d'être reçus et à vendre par J. ROBERT & Co. 22 nov

BOIS DE CHAUFFAGE—Bois de chêne, bois de frêne, bois de pin pour machines à vapeur, briques du lac, briques de Pensacola, chaux, sable, charbon de bois, planche de sap du Nord.
22 nov — C. GUESNARD.

CHANGEMENT DE DOMICILE—J. & L. GIRARD, ont transporté leur magasin du No. 6, au No. 13, rue Conti. 22 nov

TRAITES.—Checks sur New-York et Philadelphie, à vendre par ROBINSON & Co. 45, rue du Camp. 22 nov—3

HARRENGS HOLLANDAIS.—150 barillets, en magasin, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 44, rue Bienville. 22 nov

CIGARES ET TABAC DE LA HAVANE.—Quelques ballots de Capes et de Tripes, et 500 livres de Cigares de bonne qualité. J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville. 22 nov

UN bon ouvrier barbier et coiffeur trouvera de l'emploi en s'adressant à l'encoignure de la rue Conti et passage de la Bourse. 20 nov—4

LETTRES de change sur la Havane à vendre par J. PRATS & Co. 15 nov

TRAITES SUR PARIS ET BORDEAUX à vendre par JOS. SAUVINET. 10 nov—

CLUB DES JOCKEYS DES COURSES DE LA N. ORLEANS.

Au dessus de la Course de l'Eclipse.
CES courses commenceront le mardi 5me. jour du mois de décembre prochain, et continueront pendant six jours.
Premier jour—Bourse des propriétaires $500 course d'un mille.
Second jour—Bourse du Club des Jockeys $1500, course de deux milles $300 au meilleur cheval de seconde qualité.
Troisième jour—Bourse des jockeys, $2000, course de trois milles; $400 au meilleur cheval de seconde qualité.
Quatrième jour—Le plat de la Nouvelle Orléans, consistant en un service d'argent de la valeur de $1000, course de deux milles, par des chevaux de 5 ans, et au dessous, montés par des jockeys d'un poids convenable.
Cinquième jour—Bourse des jockeys; $3000, quatre milles; $500, au meilleur cheval de seconde qualité.
Sixième jour—Bourse des propriétaires $700, course d'un mille.
Ces courses qui doivent commencer le 5 de décembre, ont déjà créé un vif intérêt. Les doutes que l'on concevait sur l'impossibilité de mettre à exécution un semblable projet ont entièrement disparu. Le chemin est en bon état. Deux chemins de rail road sont maintenant achevés, et pratiqués, et des chars additionnels pourront conduire à chaque demi heure, tous ceux qui voudront se rendre à l'endroit des courses.
Des chevaux qui comme les célèbres Rodolph, Fanny Wright, Mlle. Medley, Linnett, Scarlet, Arbaces, Glorvina, Othello, Jasper, Julianna, Walter, ainsi que beaucoup d'autres chevaux distingués qui se trouveront également à cette course, offriront les plus grands plaisirs aux amateurs de ce genre d'amusement.
21 nov—13 — Y. N. OLIVER, propriétaire.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LE bataillon prendra les armes dimanche 26 courant, et se réunira au lieu ordinaire, à 9 heures précises du matin, tenue d'hiver, équipement complet.
Par ordre du major. A. SCHREIBER, Adjudant major.
Le contrôle du bataillon devant être remis à l'inspecteur à cette revue, tout membre qui n'aura pas signé les nouveaux réglements, ne sera pas porté sur le contrôle et sera considéré comme ne faisant plus partie du bataillon. 22 nov

JAEGER ACHTUNG—Die Mitglieder der companie sind aufgefodert sich naechsten sontag den 26 Nov. morgens 8 uhr auf dem versamlungs zimmer einzufinden, in voller uniform und grünen hozen zu einer inspection revue. Auf befehl des capitains.
22 nov — J. C. WAGNER, Oberjaeger.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
VOUS êtes prévenus que la compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 26 du courant à neuf heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez vous. Par ordre du capitaine C. E. Forstall.
22 nov — E. PLANCHARD, marshal des Logis chef.

LANCIERS D'ORLEANS.—(Ordres Généraux)
LA Compagnie montera à cheval dimanche prochain, 26 du courant, en grande tenue et en pantalons blancs, équipement, armement au complet; l'on se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, à 8 heures et demie très précises. On recommande d'être très ponctuels et bonne tenue, L'appel sera fait une demie heure après.
22 nov—4 — MONDELLI, capitaine.

M. POINTEL DU PORTAIL, Peintre et Lithographe en portraits, a l'honneur de prévenir le public qu'il est de retour en cette ville et qu'il continue à peindre et lithographier le portrait dont il garantit la plus parfaite ressemblance. Sa demeure est rue Royale, No. 33, encoignure Douane.
Il annonce qu'il a ouvert un cours de Dessin et de Peinture; savoir: pour les Demoiselles, chez Mme. Boyer, les lundi, mercredi et vendredi, de midi à une heure;
Et pour les jeunes gens, chez M. Boyer, les mardi, jeudi et samedi, de midi à une heure, rue Royale, No 106. 22 nov—3

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves—Succession de Nicholas Nicholson. Attendu que Geo. W. Turnbull de la paroisse de Jefferson, a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la dite paroisse, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Nicholas Nicholson, avis est donné à tous ceux qui ont des raisons pour s'opposer à ce que la demande dudit pétitionnaire lui soit pas accordée.
22 nov — F. DUGUE, juge.

$50 DE RECOMPENSE.
S'EST absenté de chez la soussignée dans la nuit du samedi au dimanche dernier, le mulâtre américain JOSEPH, taille de 5 pieds deux ou trois pouces, figure ronde, nez retroussé, ayant les cheveux toujours bien peignés, il bégaye quelques fois en parlant. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon blanc à raies violettes, d'une longue redingote de drap d'un rouge foncé, des souliers et un chapeau noir; il parle l'anglais et le français. On suppose qu'il cherchera à s'embarquer sur un steamboat soit du fleuve soit du lac, où il tâchera de se faire passer pour libre.
Avis est donc donné aux capitaines de ne pas recevoir le dit esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
La dite récompense ci dessus sera immédiatement payée à celui qui le logera dans une des geoles de la ville ou m'en donnant avis. N. OARA.
Rue St. Pierre en face de l'ancienne prison.
22 nov—4

MAGASIN F. GAILLARDET, RUE ROYALE.
Près l'encoignure St.-Anne, dépôt rue d'Orléans.
ARRIVANT de France par le navire *Salem*, M. F. Gaillardet a l'honneur d'annoncer qu'il mettra en vente sous peu de jours les Marchandises suivantes, choisies parmi tout ce que Paris a pu offrir de meilleur goût et de plus nouveau. La vente en aura lieu en GROS et en DETAIL; une nouvelle annonce fixera le jour précis de l'ouverture.
Marchandises qui seront vendues au magasin.
Nouveautés confectionnées pour dames, telles que Robes à odeur, Mantelets, Echarpes, Sacs, Colliers, Fichus, &c. &c.
Manteaux de femmes, formes les plus nouvelles, et recommandés spécialement à l'examen des Dames.
Assortiment de Chapeaux (avec patrons) de Mme. *Hocquet*, rue Richelieu, à Paris, et de Turbans pour bal, de Mme. *Beaudrant*.
Broderies de toute espèce, Payennes, Cols, Manchettes, Mouchoirs, Robes d'Enfant, Robes de baptême, Robes de bal, &c., &c., des magasins de Mesdames *Payan, Hornage* et *Warwick*, à Paris.
Plumes et Fleurs des maisons *Chagot* et *Perrot*
Blondes blanches, Dentelles de tout prix et Rubans pour coutures et garnitures.
Assortiment complet de Bijouterie fine et de brillants. Parures, Boucles d'oreille et Bracelets d'un genre tout nouveau—Montres d'*Oudin*, successeur de *Bréguet*, au Palais Royal—Chaînes de montre et Châtelaines-Sautoirs, modèles les plus récents.
Glaces de toute grandeur, fabrique française.
Gants de peau, pour ville et pour bal, fourrés, extrafins.
Bas et Gants de soie, coton et fil d'Ecosse.
Peignes d'écaille et de buffle.
Parfumerie fine de Demarson. Eaux et Crèmes de toute espèce, Savons, Poudre à poudrer, Fécules, Amidon, Graisse d'ours, la fameuse Pommade du Lion et celle du docteur Boucheron pour conserver et faire repousser les cheveux.
Brosses fines pour habits, cheveux, dents, barbe.
Cartonnage de toute espèce; cartons de bureau, à chapeaux, robes, &c.; Cartons à dessin, Boites brillantes pour bonbons, &c., &c.
Tabletterie fine; Caves à liqueur, Nécessaires pour Dames, Boîtes à cachemires, Coffrets, Albums, Souvenirs, Carnets de bal, Visites, Cachets, Médaillons, Etuis à cigares et cigarettes, Tabatières, Boîtes à musique, &c.
Porteseuilles en maroquin, Cadres à miniature, Ivoires et Couleurs pour peintres.
Vannerie de toute espèce, Paniers à provision, à bouteilles, Couteaux, Argenterie; Cabas et Petits Paniers fins pour Dames, Corbeilles brodées et festonnées, extra riches, Plumeaux pour chambre et magasin, Tapis en osier avec peintures fines.
Briquets phosphoriques de toute façon, et *garantis*.
Soies et Cordonnets en bottes. Eponges fines pour toilette. Ombrelles variées.
Collection des romans et livres d'histoire en vogue, dernières publications de Paris, comprenant: l'Histoire des Salons de Paris par la duchesse d'Abrantès; Voyages et Mémoires de Marmont duc de Raguse; le Château de St.-Germain, les Aventures d'un Renégat et Deux à Deux, par Mme. Reybaud: les Mémoires du Diable, par Frédéric Soulié; les Soirées de Jonathan, par Saintine; Ne touchez pas à la Reine! par Michel Masson; le Faubourg St.-Germain, par le comte de Viel-Castel. Un Cœur pour Deux Amours, par Jules Janin; les Templiers, par Brisset; les Montagnards des Alpes, par Ecton; les Mémoires du Chevalier d'Eon, par Frédéric Gaillardet.—Collection du Musée des Familles et du Magasin Théâtral, avec pièces détachées.
Collection de Gravures et Lithographies nouvelles coloriées, sur tous sujets, encadrées et non encadrées.
Grandes et petites Presses Lithographiques perfectionnées, avec papier lithographique, papier de Chine, encre, rouleaux, tire-lignes de *Bondu*. Pierres lithographiques de toute grandeur.
Fontaines-Filtres en pierre, genre Paris.
Bains de vapeurs portatifs, avec appareils complets et perfectionnés.
Cravaches fines pour hommes et pour Dames, Selles do., Brides, Harnais complets.
Fouets de Cabriolet, fins et légers.
Cols Cravates pour hommes en soie et crinoline.
Cannes nouvelles, à épée, plombées, &c.
Chapeaux de castor rosé pour hommes.
Objets en bronze, Coffrets, Madones, Pelotes, Chandeliers, Ecritoires.
Droguerie. Biberons et Bouts de sein en liège par Darbo. Pastilles de gomme pectorale Graines de santé du docteur Franck et Essence éthérée du docteur Audin-Rouvière. Pâte pectorale de Regnauld. Essence de salsepareille. Pâte tylacéenne contre les cors. Paraguay-roux et créosote. Billard, contre les maux de dents. Kaïffa d'Orient et Racahout des Arabes.
Graines potagères de toute espèce.
Liquides et Comestibles.
Biscuits de Rheims superfins.
Cerises nouvelles à l'eau de-vie, 1er. choix.
Liqueurs de toute espèce et de tout prix en flacons et cruchons de porcelaine; Kirche Waser, &c.
Jus de cerises et Jus de groseille framboisé.
Vins de Champagne du plus bas au plus haut prix; Vins de Porto, de Bourgogne, tels que Volnay, Beaune, Chambertin, &c., qualités supérieures.
Marchandises pour hommes qui ne seront essayées et vendues qu'au dépôt.
Magnifique choix de Robes de Chambre en soie et en velours, avec ornements les plus riches. Manteaux nouveaux, Habits, Pantalons et Gilets pour bal, par les premiers tailleurs de Paris.
Chemises en batiste, percale et coton de couleur.
Assortiment de Bottes fines, Souliers vernis ou cirés, Chaussons pour bal, Pantoufles en maroquin, genre fashionable, et garantis tout ce qu'il y a de mieux.
Cabriolet français, d'un travail achevé. 21 nov—1m

LIBRAIRIE DE LELIEVRE.—Encoignure Royale et Ste. Anne.—NOUVEAU JARDINIER DE LA LOUISIANE, contenant les instructions nécessaires à toutes les personnes qui s'occupent de jardinage.
Ouvrage spécialement adapté au climat de la Louisiane.
Assortiment complet de graines de légumes, propres à la saison.
Livres d'éducation, de piété et de littérature.
Abonnement de lecture, fournitures de bureau, jouets d'enfant et articles de fantaisie. 20 nov—1m 3ps

EN débarquement du Talma, venant de Bordeaux;
75 caisses de 18 bocaux pêches à l'eau de vie;
100 do. de prunes do.
100 do. de 12 bouteilles cerises;
100 do. do. do. liqueurs superfines;
100 do. do. do. do. fines;
100 Paniers anisette superfine.
17 nov — LATASTE & BRULATOUR, 17, rue St. Louis.

On demande, pour porter le journal la *Créole*, trois jeunes gens de 14 à 15 ans. S'adresser au bureau de l'Abeille.

MME. DELPUGET et sa Demoiselle, professeurs de piano, donneront des leçons chez elles ou à domicile.
S'adresser rue St.-Philippe, no. 83, vis à vis la salle de bal Washington. 21 nov—3

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Vignié.
Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 21 nov—1 an

PORTRAITS.
LANSOT, peintre de portraits, informe le public, que son domicile est toujours à l'encoignure Royale et St. Pierre, au dessus de la pharmacie.
Il se chargera en outre, de la restauration des portraits endommagés et de vernir ceux qui en ont besoin. 21 nov—3 3ps

UN jeune homme, bachelier ès-lettres, désire faire une éducation dans une famille de la campagne. Il offre d'enseigner le latin, le français, la géographie, l'histoire, l'arithmétique, le dessin et les premiers élémens de la musique. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 nov—6 3ps

FROMAGE.—150 fromages [pâte grasse], à vendre. S'adresser à bord du navire Bolivar. 21 nov—3

SUCRE—80 boucauts, de la meilleure qualité et de la nouvelle récolte, à vendre sur une habitation par DEVEZIN & DOSSAT. 21 nov

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils se sont formés en société, sous les noms et raisons de Leclere & Boisvert; et sont prêts à entreprendre tous ouvrages de menuisiers, charpentiers et meubliers, lesquels ouvrages seront faits au plus court avis. Les soussignés ont ouvert leur boutique à l'encoignure des rues Girod et Ste. Marie, No. 116.
21 nov—2 — FRANCOIS LECLERE, ALEXANDRE BOISVERT.

DEMANDE.—On demande une nourrice sans enfant. S'adresser à la demeure de Madame SMITH, encoignure des rues Remparts et Orléans. 21 nov—1

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves.—Succession de Paul Hanser—Lundi 20 novembre courant, à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves, dans et pour cette paroisse, j'exposerai en vente publique, dans la maison située au faubourg Lafayette, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St.-Philippe, les propriétés appartenant à la succession de Paul Hanser.
Conditions comptant. F. DUGUE, juge.
21 nov—3

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné, arrivant de New York, à l'effet de s'employer à nettoyer, réparer et altérer les fourrures de costumes de femmes et d'hommes, savoir: les palatines, boas, chapeaux, cols, casquettes, manchons, etc. etc. Les personnes qui auraient de ces objets qu'elles désireraient remettre à neuf, peuvent être assurées de les avoir dans le plus bref délai, et presqu'aussi beaux que lorsqu'elles les ont achetés, en s'adressant à LEWIS S. MAUSON
Chez M. Newton, encoignure des rues Natchez et Tchoupitoulas. 20 nov—6

MR. A. C. JAUME, artiste, professeur de dessin et de peinture, informe respectueusement le public, qu'il vient de transférer son domicile rue Royale, No. 137, entre les rues St. Louis et Toulouse. Il consacrera ses soirées à donner chez lui, des leçons de dessin, et il espère par son zèle et son activité mériter la bienveillance du public. 20 nov—8

AVIS.—Les soussignés ont formé, à dater de ce jour, une société pour les affaires d'encan, sous la raison de *Domingon & Samory*.
Ils se chargeront de la vente de propriétés, esclaves, actions, marchandises sèches et comestibles, et ils espèrent par leur exactitude et les soins qu'ils porteront aux intérêts qui leur seront confiés, mériter les encouragements de leurs amis et du public.
Leur magasin d'encan est situé rue Toulouse No. 42, près la rue de Chartres.
Les jours d'encan sont: les mardis, jeudis et samedis. H. J. DOMINGON, C. SAMORY.
20 nov—3

SUCCESSION DE WATSON.
LE Soussigné curateur de la succession de Charles Watson décédé, invite toutes les personnes ayant des réclamations contre ladite succession à les lui présenter, dûment assermentées et celles qui doivent à ladite succession à payer sans délai entre ses mains.
16 nov—10 — ALFRED E. FORSTALL, Curateur.

ARRIVANT DE FRANCE.
Soieries et nouveautés, mousseline de laine, broderies en tout genre, batiste et assortiment de mouchoirs de batiste, robes de bal et de mariage, écharpes, bas de soie et fil d'écosse, un grand assortiment de mantelets et de pèlerines garnies de blonde; un grand assortiment de chapeaux et capotes, costumes d'enfants complets, fleurs pour soirées, &c., &c.
M. GOUVE, 46, rue Conti entre Exchange Place et Chartres.
Mardi, ouverture du magasin. 20 nov—6

RAOUL ADAM a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il vient d'ouvrir son magasin de nouveautés, rue Royale au coin de celle de Toulouse, maison de M. Dacard. 17 nov

LES soussignés reçoivent par les navires Rubicon et Hilah, un grand assortiment d'articles, tels que:
Porcelaine, cristaux, argenterie, plaqués, bronzes, meubles, tableaux, objets d'étrennes et de fantaisies, etc. Ils invitent les dames et messieurs qui veulent bien les honorer de leur patronage à visiter leur magasin, situé rue de Chartres No. 49.
21 nov — V & O. VIGNAUD.

AVIS—Le soussigné informe le public, de ne pas négocier un billet daté de la Nouvelle Orléans du 19 août 1837, signé par elle, à l'ordre et endossé par Félix Grima, payable six mois après la date, de la somme de quatre cents piastres, et marqué ne varietur, par M. L. T. Caire, notaire public. Le dit billet a été donné en partie pour le paiement d'un esclave, qui est atteint de maladies rhédhibitoires, un procès est maintenant institué par la rédition de la vente.
17 nov—3 — Ve. AUGUSTE HUET.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ont pris la vaste salle de Mr. Miguel, dans le faubourg Washington, pour y donner des bals de souscription et de repas de corps. Attenant à l'établissement, on trouvera des billards et un café constamment pourvu des meilleures liqueurs. Les soussignés ne négligeront rien pour mériter les faveurs du public et attirer au café et à la salle Napoléon le patronage des habitans de la Nouvelle Orléans.
Le premier bal aura lieu samedi prochain 18 du courant, et commencera à 8 heures.
13 nov—4m. — JH. CAUVIN, E. SALVATORY

A LOUER.
UNE charmante et agréable maison de campagne, située à environ une lieue au dessous de la Nouvelle Orléans, bâtie sur un des premiers arpents de l'ancienne habitation St. Amant, borné d'un côté par la propriété de Mr. F. Villavaso et de l'autre par le *Bottle Ground Line*. La maison est en briques et à étage, et est d'un travail parfaitement fini, avec toutes les dépendances nécessaires. Le terrain sur lequel se trouve cette maison, mesure un arpent, vingt cinq pieds de face au fleuve, sur 18 arpens de profondeur, courant en fermant.
Cette propriété convient parfaitement pour y faire du jardinage, du laitage et du bois de corde, ayant une très jolie batture.
Les personnes qui désireraient la louer, sont invitées à se rendre sur les lieux afin de l'examiner et voudront bien s'adresser pour les conditions à S. GUINAULT,
Passage de la Bourse entre St. Louis et Conti. 18 nov—6

CERTIFICATS de dépôts à New-York pour $1500 à vendre par
14 nov—6 — SLAUGHTER, PICKETT & BANKS

AVIS.—Les soussignés ont ce jour, formé une société sous la raison de Bouligny & Ganucheau, pour le commerce d'épiceries et les affaires de commissions, au No. 15, Vieille Levée, où ils offrent maintenant en vente, un assortiment général d'articles de consommation.
FRANCOIS BERNOUDY, DOMINIQUE BOULIGNY, EDMOND GANUCHEAU.
18 nov—5

OLIVIER & BROCA, nouvellement établis en cette ville, ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent un assortiment complet de Vin, Eau de vie, Liqueurs, Fruits à l'eau-de-vie, &c Leurs rapports directs avec la France et leur desir de bien faire sont leurs titres, à la confiance et au patronage qu'ils sollicitent. Leur demeure rue Royale No. 147. 18 nov—3

3000 Grosses sangsues, à vendre à bon marché à la pharmacie de L. Gamotis, rue de la Levée no. 144, entre Ursuline et Hôpital. 18 nov—10

UNE famille allemande, ou de toute autre nation qui entendrait la culture de jardinage, trouverait à se placer avantageusement, en s'adressant de suite au bureau de cette feuille. 18 nov—3

GEO. COOLIDGE,
COURTIER POUR LES NAVIRES ET DENREES, ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue de la Vieille Levée, No. 62. NOUVELLE-ORLEANS.
18 nov—6 — Référence—Abijah Fisk.

JAMES REED & Co. ont transporté leur comptoir, au No. 88, rue de la Commune. 16 nov

AVIS.
LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15, près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies *Vénériennes*, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisanne, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 29 août—6m

BUREAU DU RECORDER DE LA MUNICIPALITE No 3.
AVIS est par le présent donné que le Marché Washington est maintenant ouvert à tous les citoyens et que le recorder, d'après une résolution du conseil, en date du 9 courant, est autorisé à donner gratis jusqu'au premier Janvier prochain 1838, des places aux bouchers et autres personnes approvisionnant le dit marché. Il invite tous les habitants de la Municipalité à venir s'y approvisionner.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1837.
17 nov—4 — L. U. GAIENNIE, recorder.

NOUS avons l'honneur de prévenir le public et particulièrement les Dames que nous ferons lundi et mardi prochain 20 et 21 du courant, l'ouverture de nos Nouveautés et Marchandises d'hyver.
16 nov—6 — E. LEFEBVRE & Frère

PACANES—3 barils, en débarquement et à vendre par P. H. CALLWEY, 31, rue de la Commune. 18 nov

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre,
3000 Caisses Raisins frais de Malaga,
50 Barils Vin doux de Malaga,
60 do Vin sec de Malaga,
20 do Olives fraiches,
50 Caisses Vin Muscat,
10 do. Cornichons,
400 Milliers Cigares de la Havane. 18 nov—3

CHANGEMENT DE MAGASIN—H & W. Anderson, importeurs directs de Vins, Eau de vie, &c., ont transporté leur magasin au No. 48, rue Tchoupitoulas, dans celui ci devant occupé par Damarin & Co. 16 nov

BLANC DE BALEINE—200 caisses blanc de baleine de New York Bedford, en débarquement du navire Ohio et à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co, 34, rue Poydras. 18 nov

WHISKEY D'IRLANDE—Vieux whiskey, en débarquement du navire Arabe, directement de Liverpool, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 34, rue du Commerce. 18 nov

JAMBON.—60 boucauts plats côtés et épaules reçus de Cincinnati et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras. 18 nov

BEURRE.—75 barillets beurre, reçus et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras. 18 nov

TRAITES.—Checks de banque à vue, à vendre par ROBINSON & Co. 45, rue du Camp. 18 nov

Ce steamer partira régulièrement comme il est annoncé ci dessous.
POUR ST. LOUIS & ALTON, ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le bateau à vapeur PRAIRIE, de première classe, et d'une marche supérieure, commandé par le capitaine J. H. Freligh, partira samedi, le 25 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour frêt de 100 tonneaux, ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Commune ou à BAILEY, DOLBEAR & Co. 16, Nouvelle Levée. 22 nov—4

POUR GALVESTON ET VELASCO (Texas.)
Samedi 25 du courant, à 9 heures.
Le bateau à vapeur COLUMBIA, à basse pression, commandé par le capitaine J. T. Wright, partira comme il est ci dessus mentionné. Les passagers pour Brazoria et Columbia, seront débarqués à Velasco. Pour passage, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co. 88, rue de la Commune.
Les passagers voudront bien se trouver à bord, à 9 heures précises. 21 nov

POUR PITTSBURG, LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires.
LE steamer bon marcheur MARMION, capitaine Bailey, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK, 1, Poydras. 3 nov

POUR BORDEAUX.
Le beau navire fin voilier TALMA, capitaine Dillighan, demande 200 balles à frêt, et partira dans les premiers jours de décembre.
Ayant une jolie chambre, il prendra des passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à H. PALOC & DUFOUR. 21 nov

POUR LA MOBILE.
La goëlette Hudson, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Cliff, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la place d'armes, ou à A. GRIVOT, No. 12 rue Poydras. 21 nov

POUR TAMPICO.
Le brick COMET, fin voilier, commandé par le capitaine Dickinson, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à JOHN CROSBY, 38, rue du Camp. 21 nov

Pour la Havane—Le brick OTRANTO, capitaine Laudon, partira jeudi prochain, et désire le fret d'environ 200 barils, pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co. 21 nov

POUR NEW YORK.
[Devant partir le 28 du courant.]
LE brick de première classe PADANG, capitaine Pinkeney, doublé et chevillé en cuivre. Pour frêt ou passage, s'adresser à STEARNS, BROWN & Co. 50, rue du Camp. 20 nov—7

POUR PHILADELPHIE—Le navire paquebot CHESTER, capitaine Watson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à JAMES REED & Co, 88, rue de la Commune. 20 nov

POUR LA BAIE DE GALVESTON.
La belle goëlette KOSCIUSKO, capitaine Burns, pour passage, s'adresser à bord en face de la place d'Armes, ou à JAMES REED & Co, 88, rue de la Commune. 20 nov

POUR LIVERPOOL.
La belle barque STRAFFORD, capitaine Winslow, partira sous peu, pour le port susdit. Pour passage, s'adresser au capitaine ou à R. GRONING & Co. 20 nov

POUR LIVERPOOL.
LE navire A. I. MATTAKESETT, capitaine Drew, est en déchargement vis à vis l'Hôtel des Monnaies; ayant une grande partie de son chargement engagée, il partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEORGE GREEN, No. 60, rue du Camp. 16 nov

POUR PHILADELPHIE.
Le navire CHESTER, capitaine Watson, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis l'Hôtel de la Monnaie, ou à JAMES REED & Co. 88, rue de la Commune. 16 nov

POUR NEW-YORK—NOUVELLE LIGNE.
Paquebot du Lundi 27 novembre.
LE navire ORLEANS, cap. S Sears, est en déchargement et partira à son jour régulier pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le Marché aux Légumes, ou à FRANKLIN, AMES & Co., No. 48, rue du Camp. 14 nov
Après samedi 25 du courant, on ne recevra aucun fret à bord.

POUR MARSEILLES.
Le navire Carolinian, capitaine P. Bousquet, ayant la moitié de son chargement engagée, prendra le reste du frêt et une application immédiate en est faite au capitaine à bord, vis-à vis la rue d'Espagne, ou au No. 168 rue Vieille Levée. Il peut loger commodément quelques passagers. 13 nov—6,3ps

POUR LA HAVANE.
La jolie barque Ciro, fine voilière, capitaine Tilbert, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J PRATS & Fils. 10 nov

POUR LE HAVRE—Le navire Al Girard, fin voilier, capitaine Lambert, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour le fret de 250 balles de coton, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H GALE, 93 rue de la Commune

POUR LE HAVRE.
Le navire A L. AMITIE, capitaine Delafosse, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira incessamment. Pour balance de fret et de passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT. 14, Bienville. 10 nov

POUR LE HAVRE.
Le navire français le LAFAYETTE, faisant les voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et le Havre, partira pour cette destination le 30 courant fixe, sous le commandement du capitaine B. Topsent. Pour frêt et passage s'adresser au capitaine à bord ou à A. St. GEORGES, Rue St. Louis. 10 nov

POUR LIVERPOOL.
Le navire INDIA, numéroté A 1., capitaine Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt de 300 balles de coton, s'adresser à bord vis à vis la rue Jourdan à GEORGE GREEN, No. 60, rue du Camp. 10 nov

POUR LIVERPOOL.
Le navire Harold, capitaine Crowell, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près de la presse d'en haut ou à GEO. GREEN, rue du Camp No. 60. 9 nov

POUR LE HAVRE.
LE brick EURATES, cap. Robbins, fin voilier, désire 300 balles de coton, pour compléter son chargement. Pour fret desquels, s'adresser à R. GRONING & Co.—9 nov

POUR BRAZORIA ET MARION (Texas)
LE brick paquebot SAM HOUSTON, capitaine Hinckley, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J. G. ROWLAND, 47, Vieille Levée. 8 nov

POUR BARCELONE.
LA polacre espagnole *Eclipse*, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Bertran, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co. 4 nov

A VENDRE en gros par Raoul Adam, rue Royale coin Toulouse;
Bombasine noire surfine,
Merinos français, couleurs et noirs, Mousseline de laine; Grand assortiment fichus et shalls laine 3/4, 4/4, 5/4; Chale, Fourrures, Palatines, &c.
Chaussons d'hommes, blancs, bleus, mêlés;
Bas bleus, blancs et noirs; Bretelles;
Gants de peau; Broderies de Paris;
Boites à musique petites; Porcelaine assortie, assiettes, plats, déjeuners et pistolets;
Chandeliers plaqués, do. ordinaires;
Gilets ordinaires et fins, Soieries noires;
Manteaux couleur et deuil pour dames et enfans. 17 nov—15

MME. H. CAILLAT, successeur de Mme. A. Cochrane, rue de Chartres, No. 54, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne, qu'elle a reçu de France un joli assortiment de modes et de nouveautés, dont l'ouverture se fera lundi 20 du courant. 17 nov—5

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
CUMPLIENDOSE el dia 30 del corriente el plazo acordado por la comision administrativa de esta compañia à los miembros de ella que deben cotizaciones atrasadas, se avisa à los que se hallen en tal caso que ocurran à efectuar los pagos à la casa del infrascrito, esquina de las calles Levée y Enghien, quien se hallará en ella todo los dias, desde las 7 à las 10 de la mañana, y de una à quatro de la tarde.
Los individuos que el citado dia no hayan efectuado sus pagos, seran rayado de la lista de la compañia, y perseguidos judicialmente para el cobro segun lo previene el reglamento.
Nueva Orleans, 16 de Noviembre 1837.
17 nov—14 — JUAN PUJOL Y RIPOLL, Tesorero.

A VENDRE.
TROIS Voitures et Cabriolets. S'adresser à Berthelot, vis-à-vis la Papéterie, qui en fera un prix le plus modéré. Il a aussi des Citernes à vendre. 13 nov—6

HABILLEMENS—Le soussigné vient de recevoir de ses manufactures de New York, par les derniers arrivages, UN ASSORTIMENT COMPLET D'HABILLEMENS A LA MODE, convenables à la saison. Aussi: un grand assortiment de toile; Chemises de coton devant en toile; do plus: un grand assortiment de chemises de dessous de mérinos, de laines fines et de soie; caleçons, gilets et pantalons de peau de chamois pour les malades: le tout est offert en vente, à des conditions très avantageuses, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune.
17 nov—1m — B. HAYNES

AVIS—Nous soussignés, avons à dater de ce jour, formé une société pour les transactions générales d'affaires par commissions à la Nouvelle Orléans, sous la raison de HOLT & ARROWSMITH.
GEO. B. HOLT, JNO. ARROWSMITH,
14 nov—6 — Rue du Canal, no. 22, maison Masson.

EN débarquement du Galileo, venant du Hâvre;
60 Caisses Blanc de Baleine,
20 Caisses Savon.
17 nov — LATASTE & BRULATOUR.

A VENDRE par les soussignés;
200 Pièces de Toile du Kentucky,
150 Pièces de Corde,
10 Tierçons de Graine de Lin.
17 nov — H. PALOC & DUFOUR.

BEURRE—40 barils beurre frais de l'Ouest, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 34, rue Commerce. 18 nov

VIN DE SICILE—400 barriques Vin de Madère de Sicile, importation directe en pipes, barriques, quarts de barriques et octaves, à vendre à bon marché par H. & W. ANDERSON, 48, rue Tchoupitoulas. 18 nov

VIN ROUGE en barrique et Eau de Vie à vendre en débarquement des navires Talma et Vaillant, venant de Bordeaux. S'adresser à E. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse. 14 nov

Ventes à l'Encan.

PAR S. HIGH.
MERCREDI prochain, 22 du courant, à 11 heures, il sera vendu au No. 40, rue du Camp, pour compte d'une facture;
20 Pièces Toile d'Emballage;
15 do do du Kentucky;
11 Colis de Cordes;
234 Balles Tabac;
119 demi do.
5 Barils eau de vie de pommes de la Virginie;
1 do Eau de Vie de pêche;
7 demie Barils aleun. 22 nov—1

Propriétés de valeur.
PAR S. HIGH.
IL sera vendu mercredi, 22 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, de grande valeur:
1o. La maison et terrain No. 41, rue Bourbon, près l'encoignure de la rue de la Douane, mesurant 27 pds. 6 pouces, plus ou moins de face [mesure américaine]; sur une profondeur de 120 pieds (mesure française). La maison est louée à raison de $40 par mois, 44 actions de la Banque des Citoyens y sont attachées.
Conditions:—$3000 comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, portant intérêt à raison de 8 pour 100 par an, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2o. Trois Lots de Terre, sur lesquels se trouvent bâties trois maisons, dernièrement construits, face à la rue de l'Esplanade, et courant sur le chemin du Bayou, sur la propriété Fleytas, près la maison Clark, d'après le plan exposé à la Bourse.
Le No. 1, contient quatre appartemens, deux cabinets, un grand grenier à fenêtres à jalousies, deux cabinets, ainsi que deux cuisines, puits et latrines, louée à $30 par mois.
Le No. 2, mêmes distributions, elle n'est pas louée.
Le No. 3, même distributions; à l'exception d'une cuisine.
Conditions: Les acquéreurs assumeront les sommes dues sur elles et payables le 12 Janvier 1838; 12 Janvier 1839, et 12 Janvier 1840, en faveur de la Première Municipalité, dont plus ample explication en sera donnée le jour de la vente. Les conditions seront aussi connues. 22 nov

PAR THOS. J. SPEAR.
IL sera vendu aujourd'hui, à 3 heures et demie, au No. 76, rue St. Philippe, une quantité de beaux MEUBLES, consistant en une Armoire, un Bois de Lit, des Chaises en acajou, table ronde avec dessus en marbre, Sofa, &c., &c.
Conditions comptant. 22 nov—1

Propriétés de valeur dans le carré de la ville.
PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu jeudi, le 23 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis:
UNE MAISON ET UN LOT DE TERRE situés rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, désignée comme le no. 94. Le lot mesure 21 pieds 9 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 99 pieds 1 pouce et 2 lignes.—La maison se compose de trois grandes chambres, cuisine dans la cour et chambres à domestique. A l'extrémité du terrain se trouve une maison à deux étages, en briques, couverte en ardoises, de quatre appartemens.
La position centrale de cette propriété lui donne une grande valeur; elle rapporte $70 par mois.
Conditions: $5,200 payables à l'option de l'acheteur, moyennant un intérêt de 7 pour cent par an. Pour le surplus, $500 comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothéqué. S'il advenait que les billets ne fussent pas payés à leurs maturités, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an.
L'acte de vente pardevant W. Boswell, not. public, aux frais de l'acquéreur. 21 nov—3

PAR DOMINGON & SAMORY.
EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans et à la requête de Mr. J. S. Simon, exécuteur testamentaire de la succession de feu T. C. Arnaud, il sera vendu le mercredi, 27 décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.
Une mulâtresse nommée SUSEY, âgée de 34 ans, et son enfant Georges, âgé de 6 ans, dépendant de la dite succession.
Conditions:—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.
Acte de vente pardevant Louis Féraud, notaire public. 21 nov

PAR JACOB LEVY.
Vente par ordre des Gardiens du Port.
IL sera vendu le jeudi, 23 du courant, à midi, sur la Levée, vis à vis le wharf, au dessous de la presse à coton d'en bas, sous la surveillance des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, les meubles suivants du bateau à vapeur Convoy, capitaine J. D. Brown: une table à dîner, 3 tables à cartes, 4 petites do; 16 lavabos, 36 chaises en pailles; 10 de Windsor; une table ronde, un sideboard, un lot de glaces; 4 tableaux; trois poêles à la Franklin 43 matelas en bas de lits, un lot de fayence, un lot de tuyaux en cuivre, un lot de machines; ancres et chaines de 16 pieds de long, un canot et autres articles. 21 nov—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 25 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, l'esclave NANCY, et son enfant Clara, âgé de 2 ans.
Nancy est cuisinière ordinaire, blanchisseuse et bonne domestique de maison, et entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Moitié comptant; la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé, à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, chez W. Y. Lewis, notaire public. 21 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI, 2 de décembre prochain, à la Bourse, à midi, il sera vendu sans aucune réserve, à la folle enchère des individus ci après nommés, qui n'ont pas rempli les conditions de la vente, à eux faites, le 14 Juillet, mil huit cent trente quatre, des terrains situés à Mandeville, et touchant la maison de Mr. Davis, d'après un plan de Mr. Allou D'Hémécourt, du 23 Juin 1834 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, tant d'après le plan général de L. Bringier, et déposé en l'étude de Félix de Armas. Cette vente se faite pour compte et risque des Messieurs J W Clark, A. Delande, E. Garnier, Boutary, James Cotton. Ces terrains seront exposés à la Bourse le jour de la vente.
Conditions:—1, 2 et 3 ans de crédit, à partir du 14 Juillet 1834, en billets endossés, à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente, en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 21 nov

BY FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 25 du courant, à la Bourse, à midi, il sera vendu la négresse REBECCA, avec ses deux enfants Rachel et Quina: Rachel est âgée de 5 ans et Quina de 2 ans. Rebecca est âgée de 23 ans, est peu cuisinière, un peu blanchisseuse, domestique de maison, bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: L'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur pour un billet de $500, payable au 21 février 1838, la balance moitié comptant, moitié à trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public. 21 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
MERCREDI prochain, 22 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu le nègre BOB, âgé de 19 ans, bon charretier, journalier et domestique de maison, actif et intelligent, entièrement garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté de s'être absenté une fois. Conditions, à la vente.
L'acte de vente en l'étude de M. Horatio Davis, not aux frais de l'acquéreur. 21 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI 25 Novembre il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave SALLY, âgée de 34 ans, depuis treize ans dans le pays, et appartenant à son propriétaire seul depuis cinq ans. Elle est blanchisseuse, cuisinière, domestique de maison et gardienne d'enfans; pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.—Conditions, comptant.
L'acte de vente en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public. 20 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 25 de Novembre, à la Bourse, à midi il sera vendu, la négresse MARY, âgée à peu près de 37 ans, bonne cuisinière, un peu couturière et une bonne domestique de maison, entièrement garantie, excepté qu'elle est un peu malade:
Conditions—1/3 comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20 nov

PAR JOSEPH LECARPENTIER.
IL sera vendu mercredi prochain, 22 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
40 caisses drogueries assorties, endommagées, à bord de la goëlette Cora, capitaine Delvaille. 20 nov—3

PAR JOSEPH LECARPENTIER.
IL sera vendu mercredi prochain, 22 du courant, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
Une quantité de platilles, endommagée, à bord de la goëlette Cora, capitaine Delvaille. 20 nov—3

PAR HEWLETT & CENAS & J. LEVY
Succession de G. G. et F. M. Jenkins.
IL sera vendu mercredi 29 du courant, à dix heures du matin, au No. 24, rue de la Vieille Levée entre les rues de la Douane et Bienville, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, sous la date du 16 du courant.
Le fonds de magasin d'épiceries occupé par le défunt.
Conditions: Toutes sommes au dessous de $100, comptant, de $100 à $300, soixante jours, de $300 à $500 quatre vingt dix jours, de $500 et au dessus, quatre mois, de crédit, en billets endossés par des personnes de la ville. 17 nov—11

PAR J. LEVY.
Ventes de Syndics.
IL sera vendu, Jeudi 24 du courant, à 11 heures de l'après midi, au No. 53, rue des Magasins.
Par ordre de la Cour de District du premier District judiciaire, une certaine quantité de meubles meublans, abandonnés par Swain & Frère et par J. W. Swain & Co., à leurs créanciers.
Immédiatement après, dans le magasin de J. W. Swain & Co., rue de la Commune, il sera vendu tout l'ameublement des bureaux, un coffre fort en fer et un chemin à coulisses et appartement.
13 nov—10

SYROP ANTI-GOUTEUX DE BOUBEE.—Arrivé par le navire Vaillant de Bordeaux, et à vendre chez les soussignés, une caisse Sirop Anti-Gouteux de Boubée, dont l'efficacité est bien connue comme préservatif contre la goutte. CARRIERE, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis. 21 nov

SAVON, Morues, Harengs, Blanc de Baleine etc. Reçu par le navire Ohio de Boston, et à vendre chez les soussignés:
450 Caisses Savon de la marque de l'aigle, de Winchester, No. 1;
198 do Blanc de Baleine de Bedford, No. 4, 5 et 6;
100 do Chandelles de suif, Nos. 4, 5, 6 et 8;
100 do Morues;
20 do Harengs.
CARRIERE, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis. 21 nov

CHANDELLES DE SUIF, Morues et Harengs.—Arrivé par le navire Columbiana, de Boston et à vendre chez les soussignés:
100 Caisses Morues;
100 Caisses Harengs;
100 Caisses Chandelles de suif Nos. 4, 5 et 6.
CARRIERE, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis. 21 nov

WELDEN & JENKINS, Encanteurs et courtiers. Bourse des Négocians, rue Royale.

JEAN DUBESSON, agent de Mr. John McDonogh, donne avis à toutes les personnes qui ont coupé du bois sur les terres de M. McDonogh, situées sur le bayou de la rue du Canal, de ne pas enlever le bois des terres de M. McDonogh, sous peine d'être poursuivies suivant la loi. Marques L. R. S. H. D.
20 nov—3 — J. DUBESSON.

VENTE [illegible]—Le soussigné informe le public, qu'il commencera de ce jour [illegible] son magasin, rue Condé, no. 81, près de la rue St. Philippe, ainsi que le fonds du dit magasin.
14 nov — P. PARCE.